

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Vincent **COSTE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Stéphane **PERES DIT PEREY**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/19.1

FESTIVAL DES CULTURES URBAINES : MONEY TIME 7
* ORGANISATION – SPONSORING – PRE-ENGAGEMENT CONTRACTUEL
* PARTENARIAT – CONVENTION - AUTORISATION

Madame Maférima DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Tayeb BARAS, Adjoint délégué au sport et à la jeunesse, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La municipalité organise, chaque année depuis 2013, dans le cadre du projet de Ville « Urban Passion » du service jeunesse, le Money Time International Battle Contest en impliquant les jeunes de la Ville.

Shows et performances de crews venus du monde entier sont au programme, un véritable festival de cultures urbaines.

Des partenariats financiers sont recherchés pour soutenir cette action et il faut en formaliser le contenu de façon plus souple.

Avis favorable de la Commission Ville sportive et jeune du 18 mars 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'il y a lieu d'assouplir les conditions de soutien de divers partenaires à la Ville et les obligations de chacun, pour l'édition du Money Time, programmée en 2019 ;

DECIDE

Article 1 :

de valider un assouplissement des conditions de sponsoring qui seront proposés aux différents partenaires de cette manifestation :

Des documents de pré-engagement contractuels et des conventions de partenariats Money Time seront établis, au cas par cas. Le tarif (de 100 € à 1.200 €) dépendra du nombre et des différents modes de communication souhaités par le partenaire et qui peuvent être :

* Visibilité du logo sur tous les produits d'éditions papier (affiches, flyers, banderoles partenaires le jour J) - visibilité dans 20 Abribus Clear Channel de la commune + 34 faces TRAM sur la Métropole + 440 affichettes dans les bus TBM ;

- * Visibilité du logo sur tous les produits d'éditions papier (affiches, flyers, banderoles partenaires le jour J) - visibilité dans 20 Abribus Clear Channel de la commune + 34 faces TRAM sur la Métropole ;
- * Visibilité du logo sur certains outils d'éditions papier (affiches, flyers) => visibilité dans 20 Abribus Clear Channel de la commune + 34 faces TRAM sur la Métropole ;
- * Réseaux sociaux via l'affiche ;
- * Annonce au micro-jour ;
- * Réseaux sociaux en taguant la page du partenaire (uniquement sur la page Money Time Battle Contest) ;
- * Présence du logo dans les différentes vidéos réalisées et partenaires cités en remerciement ;
- * Partenaires cités en remerciement.
- * Visibilité dans les outils de Relations presse.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document de « pré-engagement contractuel » avec chaque partenaire pour l'édition 2019.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat Money Time pour l'édition 2019.

VOTE :

POUR :

24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
1 - Groupe Lormont Avenir,
1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**